

■ Chapitre 1

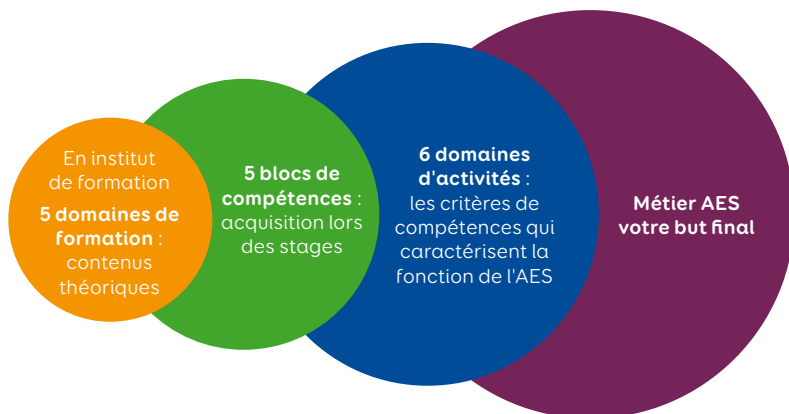
La formation D'AES

■ 1. LA PRÉSENTATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AES (DEAES)

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) défini par le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles, et organisé par l'arrêté du 30 août 2021 modifié au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien.

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou présentant un manque ou une perte d'autonomie quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.



■ 2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation s’articulent autour de l’acquisition de savoirs théoriques et de compétences pratiques c’est pour cela que le législateur a découpé le référentiel en 5 blocs : chaque bloc est constitué d’un domaine de formation constitué de contenus théoriques et d’un domaine de compétences constitué de plusieurs critères de compétences que l’apprenant devra acquérir en stage (chaque critère se décline en indicateurs précis qui permettent l’évaluation de l’atteinte ou non des objectifs de stage).

Pour résumer, chaque domaine de formation est constitué d’un socle théorique. Ainsi, cette modalité vous permet de développer les compétences nécessaires pour mener à bien les activités professionnelles de l’AES.

La formation pratique participe à l’acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés dans le référentiel professionnel (*Cf. tableau ci-dessous pour la répartition des heures théoriques et pratiques*).

En outre la formation vous permettra de :

- participer à la progression de votre apprentissage,
- favoriser une analyse de votre pratique qui conduit à la professionnalisation en termes de construction identitaire et de positionnement professionnel,
- mettre en lien les différents acteurs intervenant dans votre parcours de formation (professionnels du terrain, formateurs et vous-même),
- vous permettre de positionner vos acquis au regard des compétences attendues et de tracer vos remarques et étonnements,
- vous responsabiliser dans votre processus d’apprentissage, en dégageant vos forces, vos difficultés et les axes d’amélioration.

■ 3. L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation articule le contenu des 5 domaines de formation réalisés à l’Institut de Formation (546 heures + 21 h de FGSU2) et les apprentissages effectués en stage (840 heures) soit un total de 1407 heures comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Blocs de formation : Bloc 1, Bloc 2, Bloc 3, Bloc 4, Bloc 5	Nombre d’heures de cours	Stages
N°1 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	112	168
N°2 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d’hygiène et de sécurité	91	168

N°3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105	168
N°4 Positionnement en tant que travailleur social dans un contexte d'intervention	147	168
N°5 Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91	168
Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	21	
Total	567 heures	840 heures


CONCRÈTEMENT COMMENT CELA SE TRADUIT SUR UNE DURÉE DE 12 MOIS DE FORMATION ?


Chaque centre de formation organise la formation selon un calendrier qui alterne des périodes de cours théoriques en institut de formation et des périodes de stage. Les 840 heures de stages sont divisées soit en deux périodes de 420 heures chacune, soit en trois périodes de 280 heures chacune. Le but est que la formation se déroule selon une progression pédagogique qui permet aux apprenants de s'approprier les savoirs théoriques, d'acquérir les compétences pratiques et de faire le lien entre les deux car comme le disait Bergson : « La théorie sans la pratique est impuissante et la pratique sans la théorie est aveugle ».

EXEMPLE DE DÉROULEMENT (CF. TABLEAU CI-CONTRE)

Pour une formation du 02 février 2026 au 02 février 2027

Légende :

 La couleur jaune correspond aux cours théoriques au sein de l'institut.

 La couleur bleue aux périodes de stages, pour un organisme de formation qui a décidé de dérouler les 840 heures de stages sur trois périodes (soit 280 heures par stage).

NB : dans certains centres de formation la formation débute en septembre et finie en septembre de l'année suivante



Calendrier 2026

janvier 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

février 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

mars 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

juin 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

décembre 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

01 janv. Premier de l'An
05 avr. Dimanche de Pâques
06 avr. Lundi de Pâques

01 mai Fête du travail
14 mai Ascension
24 mai Dimanche de Pentecôte

25 mai Lundi de Pentecôte
14 juil. Fête Nationale
15 août Assomption

01 nov. Toussaint
11 nov. Armistice de 1918
25 déc. Noël

Calendrier 2027

janvier 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

mars 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

avril 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

juin 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

décembre 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

01 janv. Premier de l'An
28 mars Dimanche de Pâques
29 mars Lundi de Pâques

01 mai Fête du travail
06 mai Ascension
16 mai Dimanche de Pentecôte

17 mai Lundi de Pentecôte
14 juil. Fête Nationale
15 août Assomption

01 nov. Toussaint
11 nov. Armistice de 1918
25 déc. Noël

■ 4. LES BLOCS DE COMPÉTENCES ET DE FORMATION

Pour avoir une idée précise des contenus de formation, nous avons présenté les blocs sous forme de tableau :

DOMAINE DE FORMATION 1 Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
10 unités de formation / 34 connaissances théoriques (112h) / compétences
UF 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
<p>Connaissances théoriques</p> <p>Repérage des évolutions des besoins fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les temps clés du quotidien comme supports à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention. ▪ Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne. ▪ Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement. ▪ Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre. ▪ Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne. ▪ La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation.
UF 2 : Notion de santé
<p>Connaissances théoriques</p> <p>Définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondamentaux relatifs à la réglementation sur la santé et les droits des personnes malades. ▪ Les principaux paramètres de surveillance de la santé : les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social. ▪ L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L. 313-26 du code de l'action sociale et des familles. ▪ Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique. ▪ Notion de prévention et d'éducation à la santé. ▪ Accompagnement aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur. ▪ Les règles d'éco-responsabilité.
UF 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
<p>Connaissances théoriques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principes d'ergonomie notamment dans un but de prévention des troubles musculo-squelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort. ▪ L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques.

